



Formation sur un jour de repos ?

Par **Brigitte347**, le **15/03/2019** à **17:17**

Bonjour,

Je suis en CDI pour un organisme d'aide à domicile.

Je travail lundi, mercredi, jeudi, vendredi et un weekend sur deux. Mon entreprise m'a mis en formation (payée par l'employeur) un lundi et un mardi alors que le mardi est mon jour de repos. Est ce légal ? Je ne veux pas refuser la formation car elle m'intéresse. Sachant que je travaille le weekend précédant la formation cela me fera 12 jours sans repos. Merci pour vos réponses.

Cordialement.

Par **morobar**, le **16/03/2019** à **08:49**

Bonjour,

Pourquoi ne pas évoquer le problème avec l'employeur ? Si en outre la formation vous intéresse, hé bien suivez-la.